



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **18 avril 2024 à 19h00 à la salle multifonctionnelle du Centre Culturel de Paspébiac** située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

- 1. Immeuble sis au 68 5^e Avenue Ouest à Paspébiac** : rendre réputée conforme l'agrandissement d'un garage existant de 10,48 m sur 7,44 m en ajoutant une section de 7,44 m sur 7,44 m, portant la superficie totale du garage à 133 mètres carrés et, de ce fait, excédant celle de la maison de 26 mètres carrés alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Les documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, Boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 2 avril 2024

Mikael Denis
Coordonnateur de projets
et inspecteur en bâtiment et environnement